

## CONCLUSIONS

### de la Conférence interparlementaire pour la Politique étrangère et de sécurité commune et la Politique de sécurité et de défense commune Pafos, 9-10 septembre 2012

#### Remarques introductives

1. La réunion inaugurale de la Conférence interparlementaire pour la Politique étrangère et de sécurité commune et la Politique de sécurité et de défense commune, ci-après dénommée "la Conférence interparlementaire", s'est tenue à Paphos, les 9 et 10 septembre 2012, à l'invitation de la Chambre des Représentants de la République de Chypre, dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence chypriote du Conseil de l'UE, conformément aux décisions de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE, lors de ses réunions à Bruxelles, les 4 et 5 avril 2011 et à Varsovie, les 20 et 21 avril 2012.
2. La Conférence interparlementaire a adopté son Règlement d'ordre intérieur. Tous les amendements proposés par les Parlements nationaux et non retenus seront examinés par un comité ad hoc que la Conférence interparlementaire mettra en place en vue d'évaluer ces propositions et de présenter des recommandations à la Conférence des Présidents des Parlements, dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la première réunion de la Conférence interparlementaire. La prochaine Présidence irlandaise est invitée à présenter à la Conférence interparlementaire une proposition relative à la composition du comité d'examen.
3. La Conférence interparlementaire a été suivie par des délégations des Parlements nationaux de vingt-sept (27) Etats membres de l'UE et du Parlement européen, ainsi que par des délégations de Parlements nationaux des pays candidats à l'adhésion à l'UE et de membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE, en qualité d'observateurs.
4. La Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton, a assisté à la Réunion pour présenter les priorités et les stratégies de l'UE en matière de PESC et de PSDC. L'allocution de la Haute Représentante a été suivie d'un débat fructueux sur l'évolution actuelle dans ces domaines.
5. Une session de la Réunion a été consacrée à "L'UE et le Printemps arabe". La ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre, le Dr Erato Kozakou-Marcoullis, ainsi que le représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, M. Bernadino León, ont été les principaux orateurs de la session. A cette occasion, des représentants de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont été invités à assister, à titre d'invités spéciaux, à la Réunion inaugurale de la Conférence interparlementaire. Des délégations des Parlements de la Jordanie et du Liban ont assisté à cette session. Les discussions se sont concentrées sur l'évolution actuelle concernant le processus de transition démocratique dans les pays du Sud de la Méditerranée, à la suite du Printemps arabe, y compris la crise qui perdure en Syrie.
6. Les questions actuelles de politique étrangère durant la Présidence chypriote du Conseil de l'UE ont été présentées par le ministre de la Défense de la République de Chypre, M. Demetris Eliades.

La Conférence interparlementaire a adopté les conclusions suivantes:

La Conférence interparlementaire,

- A. *Vu la Charte de l'ONU et le droit international et dans leur plein respect,*
- B. *Vu le Protocole n° 1 du traité de Lisbonne sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne,*
- C. *Consciente de la nouvelle dynamique et des attentes relatives à une Politique européenne étrangère de sécurité et de défense plus efficace et plus cohérente, à la suite de l'adoption du traité de Lisbonne, et reconnaissant la nécessité de relever conjointement les défis mondiaux de plus en plus grands, pesant sur la sécurité et la prospérité économique des citoyens de l'Union,*
- D. *Vu que la PESC et la PSDC de l'Union impliquent la contribution d'une variété d'acteurs et de politiques au niveau communautaire et au niveau national,*
- E. *Consciente de ce que la nature multidimensionnelle de la PESC et de la PSDC demande un approfondissement de la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen, qui expriment les aspirations et les attentes des citoyens de l'UE, dans le plein respect des droits et des obligations des parlements nationaux et du Parlement européen, à leur niveau respectif,*
- F. *Reconnaissant la nécessité, en matière de PESC et de PSDC de l'UE, de garantir un contrôle parlementaire des décisions politiques et budgétaires prises dans ce domaine, au niveau national et européen,*
- G. *Prenant note du fait que l'UE collabore avec d'autres organisations internationales, telles que l'OTAN, l'ONU et l'OSCE, en vue d'assurer une approche globale, cohérente et efficace en matière de renforcement de la sécurité et de la paix,*
- H. *Consciente de ce que ce domaine politique requiert, non seulement des ressources communautaires adéquates, mais aussi la contribution active et le soutien des Etats membres de l'UE, ainsi qu'une forte impulsion en vue d'une meilleure coordination de leurs politiques, et consciente de ce que cela comprend également l'élaboration progressive d'une politique de défense commune,*
- I. *Saluant la tenue d'élections libres et équitables en Tunisie, en Egypte et en Lybie; préoccupée par l'effusion de sang continue en Syrie et saluant les conclusions du Conseil adoptées le 23 juillet 2012,*

1. Décide de renforcer l'engagement démocratique dans la PESC et la PSDC de l'UE en promouvant un échange plus systématique, plus régulier et plus rapide d'informations sur les différents aspects et les implications de la PESC et de la PSDC, au niveau national et européen;
2. Est déterminée à remédier, par le biais de ce dialogue renforcé et de l'échange d'information, aux faiblesses de la PESC et de la PSDC en matière de prise de décisions, de renforcement des capacités et de fonctionnement, de sorte à les rendre plus performantes et plus efficaces pour relever les défis communs et poursuivre nos buts communs;
3. Œuvrera à cet effet, en étroite coopération avec la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui sera invitée à toutes les réunions de la Conférence interparlementaire et soutiendra ses efforts et tous les efforts en vue d'élaborer une approche commune et cohérente ainsi qu'une réponse commune et cohérente aux défis actuels de la politique étrangère;
4. Pense que le renforcement de la PESC de l'UE implique un examen régulier des missions en cours de la PSDC de l'Union, en vue d'améliorer leur efficacité et leur cohérence globale avec les politiques bilatérales des Etats membres aussi bien qu'avec l'action globale externe de l'Union, dans le plein respect des prérogatives de chacun;
5. Considère que le rôle de l'Agence européenne de défense, en tant qu'interface des initiatives civiles et militaires de renforcement des capacités de l'UE et des Etats membres, devrait également faire l'objet d'un examen parlementaire régulier;
6. Considère, en outre, que la crédibilité de l'Union, en tant que garante mondiale de sécurité, de paix et de prospérité et en tant que promotrice des valeurs démocratiques, dépend de sa capacité à apporter des mesures incitatives et un soutien aux processus démocratiques dans son voisinage;
7. Est convaincue que les Parlements ont un rôle déterminant à jouer dans la promotion des valeurs démocratiques et des systèmes transparents de bonne gouvernance et souligne, de ce fait, la nécessité pour les parlements de jouer un rôle accru, notamment en matière de soutien des transitions démocratiques dans son voisinage méridional et oriental;
8. Estime que cela requiert, entre autres, une surveillance renforcée des processus démocratiques dans le voisinage méridional et oriental de l'Union et une coordination, par le biais d'initiatives conjointes et d'un échange amélioré d'informations, aussi bien que d'activités parlementaires destinées à soutenir ces pays;
9. Demande à la Présidence d'élaborer des propositions à cet effet, avant la prochaine réunion de la Conférence interparlementaire;
10. Demande à la Présidence de transmettre ces Conclusions à la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil européen et à la Commission européenne.